

Conseils pour la gestion des salaires

Calculer le montant exonéré AVS

Votre collaborateur a atteint l'âge ordinaire de la retraite, mais continue de travailler dans votre entreprise ? Il y a alors un montant exonéré sur lequel aucune cotisation AVS ne doit être payée. Celui-ci est actuellement de CHF 1400.– par mois, soit CHF 16800.– annuellement. Avec votre gestion des salaires existante, vous devez utiliser la calculatrice.

Sage Start calcule et cumule en permanence chaque fois le montant AVS exonéré autorisé. Le montant exonéré est ainsi toujours correct sans que vous soyez obligé de le recalculer avec la calculatrice.

Calculer le 13^{ème}

Avez-vous des collaborateurs pour lesquels le travail a été modifié au cours de l'année, ou qu'il existe d'autres modifications de salaire ? Ces modifications ont, entre autres, des effets sur le 13^{ème} mois que vous devez calculer.

Dans Sage Start, vous pouvez à tout moment effectuer des modifications de salaire ou des adaptations de pourcentages dans la base du personnel. Les effets qui en résultent sur le 13^{ème} mois sont automatiquement pris en compte.

Mettre à jour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires

Vous connaissez la procédure : vous devez tenir mensuellement, de manière scrupuleuse, les jours de vacances pris ou encore ouverts ainsi que les heures supplémentaires. Cela est souvent effectué dans Excel, ce qui est compliqué et source d'erreurs.

Dans Sage Start, vous pouvez facilement gérer les soldes d'heures supplémentaires et de vacances, grâce à la base des genres de salaire déjà paramétrée. Vous ne saisissez que les heures supplémentaires effectuées. Au début de l'année ou lors de l'engagement d'un nouveau collaborateur, Sage Start calcule automatiquement le solde de vacances.

Déclarer la masse salariale à l'AVS et aux autres organisations

Indiquez à votre caisse de compensation AVS, à la caisse de pension et à l'assurance accident, la masse salariale pour l'année décomptée. Vous devez les déclarer jusqu'à fin janvier de l'année suivante. Vous recevez le décompte définitif pour l'année sur la base de la déclaration.

Dans Sage Start, les salaires AVS, les salaires LAA, les déclarations IJM et LPP, sont automatiquement calculés en permanence, et peuvent être facilement imprimés en fin d'année. Signez la déclaration et c'est déjà à la poste. Terminé !

Adapter les barèmes de l'impôt à la source

N'oubliez pas de vous procurer les nouveaux barèmes de l'impôt à la source pour les décomptes de salaire de vos collaborateurs étrangers en 2016. Il existe d'ailleurs des taux d'imposition différents par canton.

Vous pouvez, facilement et confortablement commander chez Sage, dans la boutique Web, les nouveaux barèmes de l'impôt à la source (IS) et les télécharger dès que les cantons individuels ont publié leurs barèmes. Vous reprenez ensuite les nouveaux barèmes simplement dans Sage Start, et vous effectuez vos décomptes de salaire avec les taux les plus récents. En fonction du revenu et de la situation familiale des collaborateurs, Sage Start détermine automatiquement le barème approprié de l'IS et les déductions correctes.

Pour plus d'informations
www.sagestart.ch/fr
ou contactez-nous au:
058 944 11 11